passé à l'étranger. Un des résultats de nos derniers malheurs a été justement de tourner de ce côté, dans une mesure encore trop restreinte, les meilleurs esprits de votre pays. Je me souviens qu'il y a dix ans, ce qui se passait sur les bords de la Tamise était à peu près aussi intéressant pour les lecteurs français que les événements de Chine ou du Congo, si ce n'est quand la politique des deux pays, marchant de concert ou étant en rivalité, les journaux français se trouvaient dans la nécessité de mentionner les événements parallèles.

Aujourd'hui, il y a progrès évident, mais ce progrès ne porte guère que sur les choses politiques. Pour tout le reste l'Angleterre est encore lettre close, et sauf quelques études faites par un ou deux exilés de Décembre et un livre sur la littérature anglaise, écrit il y a quelques années par un jeune philosophe français, M. Taine, je ne vois pas trop que personne chez vous se soit appliqué à étudier et à faire connaître l'Angleterre de la vie quotidienne aux lecteurs français, qui seraient pourtant, je crois, éminemment intéressés par de tels aperçus.

A ce point de vue, l'Angleterre est un immense champ qui appelle les défricheuses et leur assure une ample moisson.

Aujourd'hui je ne veux signaler à l'attention de vos lecteurs qu'un seul point : L'ANGLETERRE JUDICIAIRE, et j'estimerais avoir rendu aux deux pays un service très-grand si mes humbles remarques pouvaient suggérer à quelque esprit sérieux, compétent, pas trop morose, avec une aptitude à saisir le côté comique, voire même trivial, des choses, l'idée d'écrire l'excellent livre d'observation, pratique et technique qu'il y a à faire là-dessus.

En ce moment ce livre serait d'autant mieux le bienvenu, que le monde judiciaire anglais semble en proie à une sorte d'extravagance chronique qui suscite les réflexions les plus tristes aux Anglais eux-mêmes, ces ultra-chauvins, ces admirateurs tenaces, opiniâtres, de tout ce qui est exclusivement... anglais. Je sais bien qu'il est de mode en France de s'écrier que la justice criminelle anglaise est admirable et de beaucoup supérieure à la justice criminelle française, mais tout cela est très-joli dans un article d'opposition, fait très-bon effet auprès des esprits libéraux, surtout quand l'exclamation vient à propos d'un fait de rigueur particulière occupant l'attention du moment, et puis, cela donne aussi à celui qui affirme ainsi la supériorité de la justice criminelle anglaise un petit air entendu et instruit en législation comparée, qui chatouille agréablement l'orgueil et donne un peu d'importance.

La réalité vraie est que dans la législation criminelle anglaise il n'y a absolument qu'un seul point de bon, c'est la publicité, la rapidité, l'indulgence et la très-grande liberté de l'instruction criminelle, à l'encontre du *secret* et de l'omnipotence ténébreuse du juge d'instruction français, dont les évidentes, excellentes intentions ne suffisent pas à remédier aux imperfections incontestables, du code d'instruction criminelle.

En dehors de cette supériorité des procédés d'instruction en Angleterre, dans lesquels il faut comprendre la justice sommaire rendue par les cours de police « Police court, » la justice criminelle et civile en Angleterre peut être qualifiée alternativement de toutes les épithètes nuancées qui vont de l'odieux au grotesque.

Ces deux mots paraîtront sans doute outrés à certains de vos lecteurs, et irrespectueux à certains autres, je me crois pourtant en droit de les maintenir. Pour ce qui est d'irrespectueux, j'estime que la vérité ne l'est jamais, et quelques exemples au hasard des notes voluminenses que j'ai amassées au jour le jour depuis quinze ans, vont justifier mes deux épithètes.

Un fait tout récent : le malheureux qui en est le sujet sera très-probablement pendu le premier mercredi de février.

Un marin, très-bon sujet, avait le malheur d'avoir une femme ivrogne. Remontrance, affection, rien ne put réussir à son mari pour la corriger. Enfin un soir, les deux époux rentrent ensemble au logis, la femme prise de boisson éomme d'habitude, le mari sobre mais peut-être un peu fou de honte, de douleur, de colère.

Une discussion, une querelle plutôt, s'engage, au cours de laquelle la furie enivrée de *gin* ne trouve rien de mieux pour répondre aux observations de son mari que de lui jeter à la face cette suprême injure : *l'enfant que je porte n'est pas de toi!* Lui voit rouge et, avec son couteau de marin, lui fait deux blessures, non mortelles en elles-mêmes, mais qui ont amené la mort par suite de la grossesse et de l'état général alcoolique du sujet. Le mari veut se tuer à son tour; on le désarme. Mais il a eu mort; le mari a commis l'acte matériel des coups portés, le jury dit *oui* sur la question du fait, et l'homme sera pendu !

N'est-ce pas odieux ?

Un berger commet sur un des animaux confiés à sa garde un de ces crimes honteux auxquels on n'ose pas même donner un nom; or, il appert qu'au moment même de l'acte, l'animal était mort, et le juge fait remettre l'accusé en liberté immédiate sous prétexte que la loi punissait le crime commis sur le *sheep* (mouton vivant), mais était muette sur le crime commis sur le *mutton* (mouton mort, viande de boucherie).

N'est-ce pas grotesque?

La fantaisie du juge joue aussi un grand rôle dans l'application des peines, car une fois que le jury a prononcé sur la question de fait, le juge est omnipotent et, vraiment, il abuse souvent de cette omnipotence et ne se contente que rarement d'en user.

Il y a même en ce moment, au tribunal de Clerkénwell, un juge, M. Edlin, qui abuse de la fantaisie et qui depuis deux ans sert de plastron aux quolibets et aux critiques de toute la presse anglaise.

Devant ce monsieur voici ce qui se passe:

Deux cocottes accusent un homme d'avoir voulu leur voler la monnaie d'un billet de Banque qu'elles auraient remise à un domestique pour aller chercher au dehors une bouteille de champagne. Le monsieur dit que c'est lui qui a fourni le billet (c'est assez l'habitude !) Les cocottes disent que ce sont elles; bref, le jury (ils ne sont pas tous parfaits!) donne tort au monsieur, et le juge, homme d'expérience, dont la mission est justement de corriger dans la mesure du possible les erreurs involontaires, au lieu de cela, condamne le monsieur qui, naturellement, n'a pas d'antécédent, à cinq ans de galères !

N'est-ce pas un peu raide?

Un brtual assomme une femme qui reste six mois à l'hôpital, et un juge fantaisisie, ayant peut-être une épouse acariâtre, ne lui inflige que *trois semaines de prison*

N'est-ce pas odieux ?

Un individu vole 4 schelling (5 fr.) à un passant: v'lan, sept ans de galère et vingt coups de chat à neuf queues ! Un autre, instruit, bien élevé, vole 10,000 fr. à son patron, six mois de prison!

Et ainsi de suite à l'infini.

Au civil, par exemple, c'est pyramidal.

Il n'y a pas d'excentricités qui ne soient permises par le recueil et la série de coutumes, de jugements faisant autorité et d'innombrables actes du Parlement se contredisant et s'enchevêtrant les uns les autres.

Il y a ici au palais des litigations célèbres qui durent depuis deux siècles ; mais cinquante et soixante ans sont la période ordinaire de tout procès tant soit peu embrouillé quand les adversaires ont un million ou deux à perdre, ou quand l'objet du litige en vaut la peine, car, dans ces cas, la justice anglaise a l'adorable naïveté de décider que les frais seront pris d'abord sur la *somme en contestation !*

La loi anglaise tolère des contrats de 99 ans? Les baux de 99 ans et 364 jours sont d'occurence journalière. Un fermier loue 50 hectares de terres, mais son propriétaire lui impose les conditions qu'il lui plaît, lui défend de se marier, par exemple, ou de prendre sa belle-mère avec lui ! Il pourrait s'il lui en prenait fantaisie, l'obliger par clause spéciale et sous peine de résiliation immédiate du bail, à ne porter jamais que des bottes ou des sabots, le vouer dans ses vêtements au jaune ou au bleu ou aux sept couleurs de l'arc-en-ciel, lui interdire d'avoir jamais un fusil dans sa ferme, lui imposer un mode d'exploitation, s'immiscer dans ses convictions religieuses; quant aux convictions politiques, il est admis *de plano* qu'elles font partie intégrante du contrat !

Je pourrais continuer pendant plusieurs colonnes, car vraiment le sujet est inépuisable, mais je crois en avoir assez dit pour donner à vos lecteurs une idée de ce qu'est la législation anglaise, et peut-être tenter un érudit ayant des loisirs, à la fin d'écrire le livre ultra-utile et singulièrement humoristique qu'il y aurait à consacrer à cet inépuisable sujet.

D'autant que ce serait faire d'une pierre deux coups : instruire les Français et, en réveillant un peu l'opinion publique anglaise par une satire permise, favoriser la codification et la civilisation anglaise si vivement désirée par les meilleurs des juges anglais eux-mêmes, en têtes desquels on peut placer *sir Alexander Cockburn*, le lord chef justice d'Angleterre, et de ce côté-ci du détroit, l'admirateur le plus convaincu des mérites généraux de votre code civil.

Aimé MONTAY.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Ce matin, à neuf heures, a eu lieu, à l'hôtel-de-ville de Roubaix, le tirage des obligations de l'emprunt contracté, en 1860, par les villes de Roubaix-Tourcoing, pour le service des eaux.

Le n° 38.589 a gagné 20,000 fr.

Les n°s 32.168, 18.915, 53.898 et 1.752, 1,000 fr. chacun.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts vient de décider qu'un jour de congé serait accordé aux élèves de tous les lycées et colléges de France, à l'occasion de la nomination du Président de la République. Ce congé a été fixé au lundi 3 février.

Par décret en date du 18 janvier 1879, rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, M. Vidal, lieutenant-colonel au 15me régiment d'artillerie en garnison à Douai, a été promu au grade de colonel.

La vérification des poids et mesures, pour 1879, commencée, à Roubaix, le 13 janvier durera jusqu'au 26 avril.

Les poids et mesures seront vérifiés, au bureau, rue de la Redoute, n° 10, jusqu'au 15 mars. Les instruments de pesage seront vus, sur place, du 17 mars au 26 avril.

Pour éviter tout embarras ou encombrement, M. le maire fera connaître aux intéressés, le jour où ils devront se présenter au bureau, pour cette opération.

A propos de cette vérification, nous croyons être utile à nos lecteurs en leur rappelant les principales dispositions des lois et ordonnances relatives à ce service :

« Les assujettis doivent être pourvus des séries *complètes* de poids et mesures dont ils font usage d'après la nature de leurs opérations.

» Ils sont tenus de soumettre à la vérification tous les instruments de pesage et de mesurage qu'ils possèdent.

» Après l'expiration du délai arrêté pour la vérification, dans la commune, il est interdit aux commerçants, entrepreneurs et industriels d'employer et *de garder en leur possession* des poids, mesures et instruments de pesage qui n'auraient pas été soumis à la vérification périodique et au poinçon de l'année.

» Les assujettis nouvellement établis doivent présenter leurs instruments au poinçonnage avant d'en faire usage. Il en est de même de ceux qui se pourvoiraient d'objets neufs dans l'intervalle des vérifications.

» Les poids, mesures et instruments de pesage seront toujours tenus en parfait état de propreté et débarrassés de tout corps étranger pouvant en altérer la justesse. »

Les journaux de Lille annoncent qu'un concert sera prochainement donné, à Lille, par les sœurs Herman, avec le concours de Mlle Wugk.

Mlle Wugk est la sœur de l'infortuné pensionnaire envoyé à Rome, par le département du Nord, le jeune peintre Wugk, qui est mort si malheureusement au début d'une carrière qui s'annonçait comme devant être très-brillante.

Parlant de la manifestation qui a eu lieu, hier, à Lille à propos de la nomination de M. Grévy à la Présidence de la République, *La Vraie France* s'exprime ainsi :

Hier, à l'occasion de la démission du Maréchal de Mac-Mahon et de la nomination de M. Grévy à la présidence de la République la municipalité lilloise s'est avisée de faire illuminer les monuments publics ; mais c'est au milieu de l'indifférence générale qu'elle a célébré le nouveau triomphe de la Révolution. Seuls un certain nombre d'étudiants en médecine, de la Faculté de l'Etat ont consenti à prêter le concours de leurs poumons à cette piètre manifestation.

Un groupe d'une trentaine d'hommes munis de lanternes rouges a parcouru les rues de la ville en hurlant la *Marseillaise* et poussant des cris de : Vive la République!

La République, au moins en cela a été dignement fêtée, car on a chanté le *Ça ira* et crié : *A bas la calotte, les jésuites à la lanterne!* le long de nos rues et de nos boulevards et jusque sous les fenêtres de la préfecture qui avait eu le flanvais goût de ne pas allumer ses lampions.

Cette scène de désordre nocturne, s'est prolongée assez avant dans la soirée.

De son côté, le *Mémorial* constate qu'il y a eu à Lille :

Illumination des édifices publics et quelques drapeaux aux fenêtres, à l'occasion de l'avènement de M. Jules Grévy.

Froideur complète et absolue du public, qui a eu l'air de ne pas même s'apercevoir de la chose.

Enfin le *Progrès du Nord* publie à ce sujet l'entrefilet suivant :

L'heureuse issue de la courte crise gouvernementale, qui s'est terminée par l'élection de M. Jules Grévy, a causé dans notre ville une vive et profonde satisfaction.

Dans la soirée d'hier, les édifices municipaux et un certain nombre de maisons ont été pavoisés et illuminés ainsi que les différents cercles: Le *Progrès républicain*, l'*Union*, le *Cercle libéral*, le *Cercle des Voyageurs*, toujours les premiers, lorsqu'il s'agit d'une démonstration républicaine.

Les étudiants de la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Etat, au nombre d'environ soixante, ont parcouru la ville, drapeau en tête, et se sont rendus devant les bureaux du *Progrès du Nord* où ils ont chanté la *Marseillaise*, dont le refrain, accompagné par la foule, était suivi des cris répétés de : Vive la République! Vive Grévy!

Nous apprenons que M. Ernest Thibeau, architecte, ancien élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, ex-attaché aux travaux de la ville de Paris, diplômé par le gouvernement, et à qui la ville de Valenciennes a confié l'exécution du monument de Carpeaux, vient se fixer à Roubaix.

La *Grande-Fanfare* organise une soirée musicale qu'elle offrira à ses membres honoraires lundi prochain, 3 février, à sept heures et demie du soir, à la *Brasserie du Globe*, Grande-Rue.

Voici le programme des morceaux qui seront interprétés pendant cette soirée :

PREMIÈRE PARTIE. — 1. Ouverture, Grande-Fanfare ; 2. Reviens, romance, M. Alfred Leclercq; 3. Fantaisie pour piston (Arban), M. Lesimon; 4. Sacrifice d'Abraham, romance, M. Duquenne; 5. Air varié pour violon, M. Willaumez; 6. Chansonnette, ***.

DEUXIÈME PARTIE. — 1. Ouverture, Grande-Fanfare; — 2. La Condamnation, grand air, M. Duquenne; 3. Air varié pour violon, M. Willaumez; Le Barde gaulois, mélodie, M. Alfred Leclercq; 5. Grand air varié sur Malbrouck, (Arban), Lesimon; 6. Chansonnette, ***.

Le piano sera tenu par M. Desurmont.

Il paraît que la municipalité de Tourcoing vient de consentir au rétablissement à Tourcoing de l'ancienne musique municipale : *Les Amis réunis*.

CENTIMES ADDITIONNELS. — Par arrêté de M. le préfet du Nord, la ville de Lille est autorisée à s'imposer extraordinairement pendant douze ans, à partir de 1879, par addition au principal de ses quatre contributions directes, treize centimes additionels représentant, approximativement, une somme de 330,000 francs par année, pour en affecter le produit, concurremment avec les revenus ordinaires, au paiement des diverses dépenses nécessitées par les travaux considérables qui restent à exécuter pour l'agrandissement de la ville, l'assainissement de la rue du Sec Arembaut, le développement progressif de l'instruction primaire, de l'assistance publique et des autres services communaux.

On lit dans le *Petit Caporal* :

« Pendant les premières séances du Sénat, on a pu voir, du côté de la gauche, devant le banc de la commission, le général Faidherbe assistant aux délibérations sur son fauteuil à roulettes, à un moment donné, cela pouvait faire encombrement. C'est en vue d'y remédier que l'architecte du palais a pratiqué dans le pourtour une ouverture qui permet au général Faidherbe de prendre place à la séance sans quitter son propre fauteuil.

» Il siége ainsi dans cette espèce de baignoire. »

L'affaire du jeune Pierre Saint-Clair, est venue ce matin devant le tribunal de Lille. Nous n'avons pas besoin de redire comment cela s'est passé.

M. le substitut Toussaint a soutenu l'accusation avec beaucoup d'esprit considérant cette prétendue conspiration contre la vie de Gambetta comme sorte d'un cerveau moins développé que le physique de Deperdussin. Il demande une leçon pour le jeune homme.

Me Reuflet s'est posé sur le même terrain que le ministère public. Il a essayé d'établir qu'il n'y avait pas eu intention de nuire; par conséquent, qu'il n'y avait pas de délit.

Cependant, le tribunal a condamné Saint-Clair à un mois de prison et 50 fr. d'amende.

On nous annonce, que M. Victor Jal, ex-rédacteur du *Petit-Nord*, va intenter un procès à l'administration de ce journal.

Jusqu'ici la ville de Roubaix n'a pas été, que nous sachions, favorisée dans le tirage de la loterie nationale, les gagnants — s'il en existe — sont tous inconnus.

Il nous revient qu'une jeune fille de Croix, Mlle Martinache, a gagné un piano vertical de la valeur de 2,500 fr.

A Lille, M. Billot, bijoutier, rue Notre-Dame, a gagné un piano estimé 1,500 fr.

On nous cite encore deux autres gagnants de Lille, MM. Deumeulin, artiste peintre, et Petit d'Arthé, pharmacien. Le premier a gagné le grand stéréoscope américain, d'une valeur de 2,500 fr.; le second, une montré enrichie de pierres fines valant 1,500 fr.

M. Vanin, de Lambersart, a gagné l'un des lots de 3,000 francs (un orgue.)

On annonce, en outre, que M. Laurent Desquiens, boulanger à la Madeleine, a gagné un omnibus.

Nous ne saurions trop conseiller à nos concitoyens de se mettre en garde contre les espérances « anticipées » que pourrait faire naître en eux la publication d'un de leurs numéros, comme ayant été extrait de la roue. Il est, certes, très agréable, en consultant les listes publiées, chaque soir par les journaux de se dire : j'ai gagné, mais avant de toucher son lot, il faut que le billet soit vérifié, examiné reconnu bon.

Or, on s'est vivement préoccupé, au bureau de la conservation des lots, du long et difficile travail que va créer la vérification à la souche des billets gagnants.

On peut se rendre compte de la difficulté matérielle de cette opération, si l'on songe qu'il y a 12,000 carnets ayant chacun 1,600 numéros.

Rien n'a encore été arrêté relativement aux époques auxquelles les « gagnants » pourront présenter leurs billets.

Afin d'éviter l'encombrement qui ne manquerait pas de se produire, M. Marteau a demandé à M. le ministre des finances, auquel ressortit la délivrance des lots, qu'il soit fixé un jour de présentation de billets pour chaque *Centaine de mille*, dans les douze séries, c'est-à-dire que si les gagnants compris entre les numéros 1 et 100.000 se présentent le 14 février, ceux compris entre le numéro 100,000 à 200,000 devront se présenter le 15, et ainsi de suite.

Un ouvrier fondeur, venant de Marquise, et qui n'était muni d'aucune pièce pouvant aider à établir son identité, a été arrêté, hier, à Roubaix, en état complet d'ivresse. Cet homme se nomme Théodore Dagneau et est âgé de 31 ans.

Le nommé Joseph Boyer, âgé de 40 ans, né à Roubaix, a été arrêté hier, à Lille, sous l'inculpation de rupture de ban. Il était en résidence obligée à Roubaix.

Un homme atteint d'aliénation mentale a été arrêté la nuit dernière errant par les rues de Lille.

Le docteur Dujardin, appelé à l'examiner, a conclu à l'aliénation mentale.

L'individu arrêté ne parle que le flamand.

Au milieu de paroles incohérentes on a cru comprendre qu'il se nomme Degrooter, Paul, âgé de 50 ans, domicilié à Halluin. Il était pieds nus, dans des sabots.

Il a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur.

Les expulsés dont les noms suivent ont été conduits, ce matin, à la frontière belge :

Jean Briet, 22 ans, fondeur, né à Sierck ; Clément Brunfaut, 30 ans, journalier, né à Audenarde ; Louis, Canterman, 38 ans, fileur, né à Gand ; Léon Cornet, 23 ans, né à Anvers ; Eugène Deblique, 25 ans, teinturier, né à Leuze ; Amélie François, 30 ans, ménagère, née à Bruxelles ; François Lecocq, 37 ans, journalier, né à Namur ; Joseph Penta, 38 ans, journalier, né à Hasbay ; Melchior Rosoux, 22 ans, cocher, né à Mox ; Ferdinand Souffriau, 21 ans, journalier, né à Burst ; Laurent Schems, 56 ans, mécanicien, né à Ghestel ; Simon Sartagne, 35 ans, journalier, né à Bruxelles ; Théodore Rantz, 23 ans, tonnelier, né à Waldolvsheim ; Benjamin Vandamme, 23 ans, graisseur, né à Merckein.

Dans sa séance du 30 janvier, le 1er conseil de guerre, séant à Lille, a prononcé les jugements suivants :

Vantilcke, Jules-Emile, réserviste de la classe 1871, de la subdivision de Dunkerque, prévenu d'insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, a été condamné *à six jours de prison*.

— May, Albert-Alexandre, cavalier de 1re classe au 1re régiment de chasseurs, accusé de vol d'une somme de 50 francs au préjudice d'un militaire, a été acquitté.

Le 2e conseil de guerre, dans sa séance du 31 janvier, a statué sur les affaires suivantes :

Dugué, Pierre-Michel, soldat au 110e de ligne : vol au préjudice d'un militaire. — Un an de prison.

— Grisen, Léon, réserviste de la classe 1870 : insoumission. — Un mois de prison.

— Fauvel, Narcisse, soldat au 8e de ligne: rébellion, bris de clôture. — Deux mois de prison et 50 fr. d'amende.

— Bourciat, Joseph-Marie, soldat au 33e de ligne : désertion. — deux ans de prison, qui se confondront dans la peine de cinq ans de prison et 100 fr. d'amende, prononcée le 4 mars 1873 par la cour d'assises du Rhône, pour faux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

En fait d'audace, Amélie Landrieux, de Lys-lez-Lannoy, en revenait à un pensionnaire du bagne. Elle a été prise en flagrant délit dans plusieurs maisons, ici des chaussures, là du linge, etc. Elle soutient qu'elle a acheté le tout sur le marché de Roubaix. Or, tous les objets ont été reconnus par les propriétaires. Son audace et ses mensonges ne peuvent détourner de ss tête six mois de prison.

— En voici un qui n'a pas mal de toupet non plus. Cela ne lui a pas réussi, en ce sens qu'il n'a pu même essayer de nier, puisqu'il occupait le siège de la voiture qu'il avait volée. C'était le 20 de ce mois, le cocher Ghestem déjeunant avait laissé son équipage à la porte.

Il ne tarda pas à disparaître, Ghestem apprit que le cocher improvisé avait pris la direction de la porte de Roubaix. Il courut et le rejoignit près du bureau d'octroi. Il ramena le voleur, Arsène Perrot, qui a été condamné à quinze mois de prison.

— Quinze mois à Aimé Pollet, de Roubaix, pour vol au préjudice de M. Delfoltrie.

— Il y a dans la maison de la rue d'Augleterre, 36, un lacataire, Eugène Cazier, très bruyant et passablement batailleur, qui s'enivre régulièrement tous les dimanches.

Le 19 janvier, vers minuit et demi, il battait sa femme et cassait tout dans sa chambre.

Les autres locataires, ne pouvant dormir, recoururent au propriétaire, qui essaya mais en vain de rétablir *le bonne ordre*, mais il dit.

Un locataire, M. Spivoime, intervint à son tour. Il fut culbuté, battu, et assez sérieusement blessé, dans sa propre chambre où Cazier avait fait irruption, ce qui est plus grave. — Quinze jours de prison.

— Voici trois mauvais sujets de la rue des Etaques, trois repris de justice bien entendu, qui insultaient les jeunes filles du quartier. Il y eut des plaintes. Deux sergents de ville exercèrent une active surveillance. Ils prirent ces vauriens en flagrant délit.

Ces trois polissons s'en prirent aussitôt aux sergents de ville qui furent maltraités. Aussi le tribunal ne les a pas ménagés. — Deux mois à Aug. Martin, un mois à J. Jaussens et quatre mois à Usmar Planquart.

— Treize mois à J.-B. Lenglez, qui en surveillance obligée à Roubaix s'était permis une excursion à Lille, où il a été arrêté.

— « Donne-moi de l'argent, ou je t'étrangle! » C'est en ces termes que le jeune Casimir Tork apostrophait sa mère qui ne pouvait lui donner de quoi boire.

Ce misérable n'étrangla pas sa mère, mais il la souffleta.

Aujourd'hui, il regrette sa coupable conduite; néanmoins, il est condamné à deux mois de prison et 50 fr. d'amende.

Nous avons en ce moment sous les yeux un exemplaire du *Grand Annuaire Almanach illustré* pour toute la France et le Nord. Cet ouvrage est certainement l'un des plus complets qui aient été, jusqu'ici, publiés dans notre région. La publication du sommaire de cet annuaire donnera, à elle seule, une idée de la perfection avec laquelle a été composée cette édition.

SOMMAIRE :

ANNUAIRE. — *Prévision du temps*. — Cultures du mois. — *Statistique générale du globe. Situation* de tous les peuples du monde. *Gouvernement* de la France, lois constitutionnelles. — Administrations *civile, militaire* et *religieuse*. — Renseignements généraux. — *Autorités* des villes. — *Tableau des communes*. — Autorités des Communes. — Chemin de fer. — Postes et Télégraphes. — *Foire* et *Marchés* du département. — Dénombrement de la population.

ALMANACH. — Résumé des événements *politiques et littéraires* de l'année. — *Biographie et Nécrologie* des contemporains illustres. — Recettes pour la *Santé*, la *Cuisine*, la *Maison*, le *Jardin*, le *Potager*. — *Conseils* sur l'*Agriculture*, l'*éducation* des enfants, etc., avec anecdotes et jeux d'esprit, proverbes et curiosités littéraires.

L'*Annuaire Almanach* est en vente à la librairie Alf. Reboux, rue Neuve, 17.

ÉPHÉMÉRIDE ROUBAISIENNE

PREMIER FÉVRIER 1863. — Mise en activité de la chambre consultative des manufactures, fabriques, arts et métiers, établie à Roubaix. Le premier soin de cette chambre fut d'exprimer ses vœux pour le rétablissement des anciens règlements, et de rédiger un projet dans lequel elle fit entrer les modifications que lui indiquaient les nouvelles inventions et les besoins de l'industrie.

THE^ODORE LEURIDAN.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réglements à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux Editions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Le tirage de la Loterie nationale

(Pour les 12 séries.)

Suite du tirage du 30 janvier.

On ne procède pas au tirage des petits lots par importance de valeur, comme on semble le croire généralement.

Les lots ont été numérotés et classés dans les salles au fur et à mesure de leur entrée, et non pas d'être les prix d'achat. Ainsi, le dernier numéro qui sera tiré pourra gagner un lot de 900 francs par la même raison que le 6e tiré hier a pu gagner — ce n'est qu'une simple supposition — 2 cravates! ou une boîte de fils assortis ! !

L'intérêt du public devrait donc être tout aussi vif au dernier jour du tirage, qu'il l'était au premier des lots secondaires, cela va sans dire.

A 10 heures, peu de monde se trouvait dans la salle, comme les jours précédents, il n'y a plus une place inoccupée, à la clôture.

A 10 heures, précises, la séance est ouverte sous la présidence de M. Rétif.

510.503	659.063	321.320	139.873	293.744
89.115	187.382	195.829	940.779	856.686
288.449	137.390	45.918	8.782	551.613
251.234	882.152	65.813	518.410	38.947
696.329	19.804	165.554	400.470	877.873
228.467	148.193	888.286	997.821	876.087
446.211	239.019	200.097	225.200	568.603
19.158	67.873	817.695	758.611	277.874
512.212	738.357	270.285	211.063	108.318
801.202	91.955	963.721	152.417	119.040
741.879	287.744	987.575	99.505	141.839
473.875	987.719	372.792	759.099	77.191
919.315	389.205	425.069	277.404	101.779
453.682	706.691	69.856	739.968	87.087
100.325	197.958	331.594	523.796	766.574
834.870	657.941	209.713	370.714	107.714
80.566	960.537	273.863	33.062	64.013
736.676	398.451	40.617	207.751	311.542
83.977	410.529	329.211	710.284	38.626
381.453	87.713	764.937	878.787	425.064
438.229	424.573	277.249	167.989	621.590
866.466	205.603	27.599	364.222	905.483
757.204	525.025	805.580	86.377	565.708
933.492	89.117	202.616	859.090	390.117
2.052	502.691	93.244	321.400	480.802
728.764	531.689	117.118	79.430	988.541
356.379	745.981	551.271	108.456	331.577
714.803	458.451	15.184	157.581	945.572
860.860	172.397	113.692	19.954	330.817
88.007	496.646	309.046	136.531	118.210

Tirage du 31 janvier.

232,869	180,482	670.596	349,854	954,013
437,795	255,512	406,714	340,042	539,029
411,125	906,919	318,505	319,500	559,678
215,869	435,280	391,291	578,081	246,114
220,784	216,590	366,806	298,088	149,339
876,595	612,406	120,345	490,707	260,102
681,204	032,708	612,407	037,614	582,012
223,387	682,379	955,882	022,306	080,259
205,486	318,321	790,530	664,214	597,072
985,091	705,307	089,782	686,645	192,008
248,750	760,224	144,855	411,392	239,383
753,995	914,003	485,840	098,524	575,956
918,009	226,478	326,288	143,878	886,485
536,650	265,861	301,451	002,449	139,738
111.692	049,810	898,845	549,849	611,301
637,131	315,440	946,396	687,788	440,097
118,088	315,373	941,571	677,367	759,645
465,304	332,491	920,486	076,088	248,711
216,778	206,663	367,651	866,513	003,998
733,147	681,504	480,108	263,329	504,052
472,897	937,971	289,081	253,621	420,814
818,[illegible]	238,372	237,252	818,317	602,445
[illegible]	898,551	418,876	268,795	920,012
877,[illegible]	414,891	879,477	683,645	279,247
81[illegible]	383,686	942,503	781,175	284,703
240,[illegible]	936,732	694,681	243,667	217,401
255,957	202,356	874,142	667,892	622,377
550,654	438,454	237,468	316,785	483,428
105,501	468,757	578,706	247,312	300,903
286,408	951,999	977,962	287,921	766,477

Pour la première fois, aujourd'hui, il est sorti un numéro ne comptant que deux chiffres : le numéro 90 qui a gagné le 953e lot.

— Mardi, vers six heures du matin, un incendie a consumé à Saint-Waast une grange contenant des récoltes et une étable avec 92 moutons. La perte, assurée pour 40.000 francs, s'élève à 8.000 francs.

— Un accident s'est produit dans la soirée du 27, au cirque Milanais, à Dunkerque. Un artiste de MM. Priami et Pierantoni, Jean Giogoso, exécutant les exercices du saut périlleux sur un cheval, a perdu l'équilibre et est tombé si malheureusement, qu'il s'est cassé la jambe au-dessus de la cheville. Cet artiste a été transporté à l'hôpital.

— Le général Guzman Blanco, président de la République de Vénézuela, s'est embarqué jeudi à Boulogne, allant à Londres. Le président, qui venait de Paris, était accompagné d'une suite de douze personnes, parmi lesquelles le consul de Venézuela à Bordeaux.

— Un des rares débris de la Grande Armée, Charles Hétu, vient de s'éteindre à Audruick, dans sa 87e année.

Doué d'une forte constitution, il avait bravé toutes les fatigues et était parvenu à la vieillesse en conservant toutes les facultés. C'était un ouvier laborieux et estimé. Il avait reçu la médaille de Sainte-Hélène.

— La police a arrêté mardi à Marquise, et conduit à Boulogne à la disposition de M. le procureur de la République, deux individus inculpés d'avoir fabriqué et émis de la fausse monnaie. Les pièces fausses saisies sur eux étaient à l'effigie de Louis-Philippe et de Napoléon III.

— Il vient de mourir à Morenchies deux femmes presque centenaires dont l'une avait atteint 97 ans et l'autre 93. La première avait eu dix-huit enfants.

Toutes deux sont mortes presque à la même heure et ont été enterrées le même jour.

— On a retrouvé, jeudi dernier, dans la neige, au territoire de Guénin (près Douai) le cadavre du sieur Adrien Goubet, qui avait disparu de la commune d'Etaing, depuis le samedi précédent.

— Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que trois jeunes gens d'Orchies, après avoir énivré une fille de 23 ans, avaient odieusement abusé de son état.

Notre correspondant de Douai nous écrit à ce sujet :

« Les coupables sont les nommés Liégeois, mécanicien; Robert, horloger, et Pechon, employé des contributions indirectes, tous trois domiciliés à Orchies.

» Ils ont été appelés lundi dernier, vers dix heures, au Palais-de-Justice de Douai et questionnés par M. le juge d'instruction.

» Ce magistrat, après avoir pris l'avis de M. le procureur de la République a ordonné l'incarcération des trois prévenus à la prison Saint-Waast.

» Une dizaine de témoins ont été appelés dans cette affaire qui prend de graves proportions. »

— On lit dans l'*Impartial*, de Boulogne :

« La pêche du hareng a donné cette année de si malheureux résultats, que nos marchands saleurs ont dû avoir recours à l'étranger pour satisfaire les demandes.

» Nous apprenons, en effet, qu'un troisième steamer venant de Norwége est entré à Boulogne, jeudi dernier, avec 900 tonnes de harengs braillés. On attend dans le port un quatrième chargement tout braillés de la même provenance et un cinquième avec 600 tonnes braillés et 300 tonnes caqués.

» A Fécamp, le steamer norwégien *Aeel* est attendu avec 4.100 barils harengs braillés. »

Etat-Civil de Roubaix.

—DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 janvier. Louis Lecas, rue des Parvenus, 32. — Marie Wauters, rue du Flot, 21. — Romance Deruelle, rue de la Fosse-aux-Chênes, 18. — Gustave Vanthielen, rue Vallon. — Louis Roy, rue Decrosme, 94. — Clémence Mottie, Grande-